



Démarche de cession d'entreprise, les pièges à éviter

Par **Visiteur**, le **19/03/2007** à **10:45**

J'ai une société de Services informatiques, créée en 1995, que je voudrais céder. Avant d'entreprendre une démarche, quels sont les conseils que vous pouvez me donner ? les pièges à éviter ?

Vous envisagez de céder votre société informatique. Avant de procéder à une telle opération, il est nécessaire d'effectuer un diagnostic de votre entreprise en vue d'identifier ses forces et faiblesses.

Une première évaluation de votre entreprise doit en outre être effectuée. Ce point est important car vous devez évaluer objectivement votre entreprise en privilégiant notamment les valorisations de rendement, de rentabilité et de goodwill.

En effet, ce qui intéresse un repreneur, c'est moins vos résultats passés ou le patrimoine professionnel de l'entreprise (valeur patrimoniale) que l'avenir et les résultats futurs afin de déterminer sa capacité de remboursement du crédit de reprise.

Par ailleurs, nous vous conseillons de passer par un cabinet spécialisé en transmission d'entreprises car si vous vendez en direct, aucune confidentialité ne sera assurée et vos concurrents, salariés auront rapidement connaissance de votre projet.

Vérifiez enfin que le cabinet que vous mandatez respecte bien la réglementation et dispose d'une carte professionnelle délivrée par la préfecture de police. Dans le cas contraire, ce cabinet ne disposera probablement pas de Garanties Financières ou d'assurance RCP obligatoires.

ACTORIA Conseil
Cyberpro